

Avis de Conformité Sanitaire Equipement

N° 23/11-002

Le CSTB attribue, un avis de conformité sanitaire équipements (ACSE), après évaluation selon les modalités définies dans les règles d'attribution d'un ACSE à :

La société GIRPI
Rue Robert Ancel
76700 HARFLEUR

pour les équipements désignés ci-dessous :

CLAPETS DE NON-RETOUR ANTIPOLLUTION Type A et B

Marque : GIRPI système HTA

utilisation possible avec un fluide de catégorie 2 comme définie dans la norme EN 1717 dans les conditions d'installation décrite dans l'ETPM n° 23/0087_V1 et le guide technique HTA 2022 -HTADTECF22

Délivré le : 16/11/2023

Valable jusqu'au : 16/11/2026

Le présent avis :

- atteste de la conformité de l'équipement désigné ci-dessus à la norme EN 1717 conformément à l'article 4, V, alinéa 4 de l'arrêté du 10 septembre 2021 relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau

- ne garantit pas le bon fonctionnement de l'équipement et ne traite pas des aspects relatifs à sa qualité (performances, durabilité, qualité microbiologique de l'eau...)

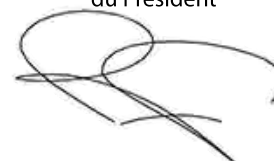
- ne se substitue pas aux attestations de conformité sanitaire des matériaux en contact avec l'eau potable destinée à la consommation humaine

- ne constitue pas une certification de produits

Ce certificat comporte : 2 pages

Correspondant
Emmanuel CAZENAVE
Tél. : (33) 01 64 68 85 41
Email : Emmanuel.CAZENAVE@cstb.fr

Par déléation
du Président



Florian RASSE

ACSE n° N° 23/11-002

**Références des produits
visés par l'ACSE**

Désignation	Référence commerciale	Diamètre extérieur (mm)
Clapet anti-pollution HTA – Type EA	VHFLOWCH20EA	20
Clapet anti-pollution HTA – Type EB	VHFLOWCH20EB	20